

### APEF Lorient

**Votre référent :** Rébecca Leicher

**Adresse :** 38 rue Paul Guieysse 56100 Lorient

**Tél :** 0297884361

**Email :** lorient@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP902731959

**Structure autorisée :** SAP902731959

**Horaires d'ouverture :**

9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h30

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports**

Arrêt de bus YSER ligne 4

Accès PMR :

**Organigramme**

Gérante : Rébecca Leicher

Assistante Agence : Erell Le Moigne

Intervenantes à domicile

### Autorités administratives :

**DDETS :** IMMEUBLE NEWTON 3 BIS avenue belle fontaine CS1774, 35510 Cesson-Sévigné, France

**ARS :** 32 Boulevard de la Résistance 56600 Vannes

**CD :** Direction de l'Autonomie - DGISS - SGO - 64 rue Anita Conti CS20514 56035 Vannes Cedex

### Zone d'intervention :

Lorient et Lanester

### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil départemental

Caisse de retraite: CARSAT/ CNAV, CNRACL...

Organisme de mutuel: IMA, VYV, AXA, BEA, DOMISERVE, MUTUAIDE, FIDELIA, DHOMPLUS...

### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter les **personnes qualifiées** du départemental (annexée à la présente fiche tarifs), ainsi que le **Service Territorial de l'Autonomie** compétent. .
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'un acte de **maltraitance**, vous pouvez contacter les numéros d'urgences nationaux : 3977 (personnes âgées et en situation de handicap) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 01/12/2025

**TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \***

# APEF LORIENT

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	28,64 €	31,50 €	15,75 €
Bien-être	29,55 €	32,50 €	16,25 €
Evasion	30,91 €	34,00 €	17,00 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €

<b>AIDE A DOMICILE</b>			
<b>Aide + Accompagnements</b>	29,55 €	32,50 €	16,25 €
<b>Aide + Accompagnements ponctuel</b>	36,36 €	40,00 €	20,00 €

<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
<b>Garde d'enfants + 3 ans</b>	30,00 €	33,00 €	16,50 €
<b>Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)</b>	36,36 €	40,00 €	20,00 €

BRICOLAGE			
Ponctuel	48,18 €	53,00 €	26,50 €

<b>JARDINAGE</b>	48,33 €	52,50 €	29,00 €
<b>Régulier</b>	48,33 €	52,50 €	29,00 €
<b>Ponctuel</b>	48,33 €	52,50 €	29,00 €

### **Autres prestations :**

Démarches administratives	47,00 €	42,73 €	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	32,00 €	26,67 €
Soins et promenade d'animaux de compagnie (***)	35,50 €	32,27 €	Présence et vigilance à domicile	40,00 €	33,33 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.  
(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

*Frais de gestion administrative mensuels : 16,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)*

*Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)*

*Frais d'évacuation des déchets verts 46,5 €*



**TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS**  
**“ MODE PRESTATAIRE \***   
**APEF LORIENT**

TARIFS HORAIRES		
HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>  Tarif APA 25,00 € TTC	Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile. ✓ Avoir 60 ans et plus ✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne. ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est inférieur ou égal à 100 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 7,00 € TTC	29,38 €	32,50 €	50% du reste à charge de votre facture
	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est supérieur à 100%</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .	29,38 €	32,50 €	
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>  Tarif PCH 25,00 € TTC	Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. ✓ Avoir de 20 à 60 ans ✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités ✓ Résider régulièrement en France Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 7,00 € TTC	29,38 €	32,50 €	50% du reste à charge de votre facture
		29,38 €	32,50 €	

**ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE**

Assistance aux personnes âgées	30,81 €	32,50 €	16,25 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	30,81 €	32,50 €	16,25 €

**CAISSES DE RETRAITE**

CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	28,45 €	31,30 €	50% du reste à charge de votre facture
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	23,91 €	27,10 €	

(\*) Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.  
Nos tarifs sont majorés de 25% les heures de nuit (22h - 7H), les dimanche et jours fériés et de 100% les 1er mai et 25 décembre.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	
				Aide *	Assistance **
<strong>MENAGE</strong>					
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X		
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X		
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X		
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X		
Faire les lits		X	X		
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X		
Cirer et ranger les chaussures			X		
<strong>REPASSAGE</strong>					
Repasser et ranger les vêtements		X	X		
Repasser et ranger les matières délicates		X	X		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X		
<strong>ENTRETIEN DU LINGE</strong>					
Trier, étendre, plier le linge		X	X		
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X		
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X		
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X		
Apporter et récupérer au pressing			X		
Effectuer des travaux simples de couture			X		
<strong>GESTION DES COURSES</strong>					
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X		
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X		
<strong>PREPARATION DES REPAS</strong>					
Préparer des repas simples		X	X		
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X		
<strong>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</strong>					
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X		
Entretenir les plantes		X	X		
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X		
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X		
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X		
<strong>ENTRETIEN DU LOGEMENT</strong>					
Nettoyer les sols et faire les poussières				X	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau				X	X
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)				X	X
Faire les lits et changer les draps				X	X
Ranger et organiser les pièces				X	X
<strong>GESTION DU LINGE</strong>					
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison				X	X
Effectuer des travaux simples de couture				X	X
Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)				X	X
<strong>GESTION DES REPAS ET COURSES</strong>					
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)				X	X
Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)				X	X
Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)				X	X
Ranger et conditionner les produits achetés				X	X
Assister la prise des repas					X
<strong>ENTRETIEN CADRE DE VIE</strong>					
Nettoyer les fenêtres et les vitres				X	X
Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières				X	X
Vider et sortir les poubelles				X	X
Maintenir une vigilance au domicile				X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie ***				X	X
<strong>ACTIVITES ET SORTIES</strong>					
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc. ***				X	X
Aider aux tâches administrative				X	X
Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc				X	X
<strong>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</strong>					
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)					X
Aider à la toilette et aux changes					X
Aider à l'habillage et au déshabillage					X
Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)					X
Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur					X
Mise en beauté (lavage, séchage des cheveux, massage des mains et des pieds) ***				X	X

\* Prestations relevant du régime de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant du régime de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service réservé uniquement aux personnes dépendantes.

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

Garde d'enfants *		Enfant + 3 ans	Garde partagée **	Jardinage / Bricolage
<b>DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS</b>				
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X		La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X		Le désherbage
<b>COURSES / REPAS</b>				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X		Le ramassage des feuilles
Préparer et aider à la prise des repas	X	X		Le débroussaillage
<b>SOMMEIL</b>				
Organiser les réveils et les couchers	X	X		La plantation de petits végétaux
Organiser les siestes	X	X		La taille des haies, arbustes et arbres
<b>SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT</b>				
Accompagner à la propreté	X	X		L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Accompagner au bain, à la douche	X	X		Le déneigement des abords immédiats du domicile
Accompagner dans la petite toilette	X	X		L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
Aider à l'habillage et au déshabillage	X	X		Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
<b>DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE</b>				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des activités de détente	X	X		L'entretien régulier des allées et des terrasses
Aider aux devoirs	X	X		Le traitement des arbres et des arbustes
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT</b>				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X		L'application d'engrais et/ou d'amendements
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X		L'arrosage manuel des végétaux,
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X		La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
<b>LE POTAGER</b>				
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle				
<b>LE BRICOLAGE</b>				
Démonter, monter des meubles simples				
Poser des étagères ou des tringles à rideaux				
Fixer un porte manteau, un abat jour, un cadre				
Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc				
Aider au déplacement/installation de petit mobilier dans une pièce				
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)				
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, ...)				

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire pour les enfants de + 3 ans pour 3 enfants maximum par intervention.

\*\* Formule comprenant la garde de 2 voir 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1<sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

**Attention** : La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'**entretien courant effectué à hauteur d'homme**, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

**ENTRETIEN DES LOCAUX**

	<b>TARIFS HORAIRES</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
<b>Entretien des locaux</b>	33,33 €	40,00 €
<b>Nettoyage de surfaces vitrées</b>	41,67 €	50,00 €

**ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

<b>Jardinage</b>	44,17 €	53,00 €
<b>Bricolage</b>	44,17 €	53,00 €

**Frais annexes**

**Frais de gestion administrative :** 16.00€

Evacuation des déchets : 46.50€

(\*) Nos prestations sont majorées de 50 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Ces prestations ne donnent pas droit au crédit d'impôt.

